



# Le Bulletin

## de l'AGFV

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE VIROFLAY

Avril 2019 - n°28

### Sommaire :

Dates à retenir	Page 02	Les mères de famille en difficulté	Page 07
Compte rendu de l'AG	Page 03	Coût de la vie et pouvoir d'achat	Page 08
Limitation des naissances	Page 04	Brèves	Page 09
La Vie des Familles	Page 04	Tableau des situations matrimoniales	Page 10
Le grand débat	Pages 05 et 06	Braderie de Vêtements	Page 11
		Randonnée	Page 12

### L'éditorial :

#### La grande oubliée du débat national ?

Nombre de gilets jaunes ont confié que, s'ils occupaient les ronds-points, c'était d'abord pour manifester leurs difficultés financières, mais aussi pour y retrouver la chaleur familiale, la solidarité et retisser du lien. De fait, beaucoup des difficultés qu'ils rencontrent, comme plus généralement une partie des Français en situation précaire, proviennent d'accidents de la vie, souvent aggravées par les fractures familiales. La séparation des couples, la rupture familiale entre parents et enfants, la course au bien-être individuel, au détriment de la première solidarité que représente la famille, entraînent une paupérisation accélérée d'une partie de la population française.

La famille constitue pourtant une valeur sûre pour plus de 70 % des Français. Elle reste la cellule essentielle de la société, considérée comme source de bien-être, de solidarité et de sécurité. Elle sert d'amortisseur en cas de difficultés passagères.

Soutenir la cellule familiale devrait donc être une priorité en raison de son rôle social et il conviendrait d'abord de ne pas soumettre les allocations familiales à des conditions de ressources, en rappelant que ce sont les enfants d'aujourd'hui qui maintiennent la consommation et pourront financer les retraites de demain.

Vous lirez dans ce bulletin que les familles se sont largement exprimées dans le grand débat national et qu'elles apportent des éléments pertinents dont la mise en œuvre n'est pas nécessairement coûteuse. Souhaitons que des mesures concrètes interviennent en leur faveur à l'issue du grand débat national pour éviter déception et mécontentement !



Benoît le Guen

### Dates à retenir :

#### BRADERIE

Vêtements Printemps-Eté

Du vendredi 10 mai au lundi 13 mai

#### GROUPE DE PAROLES

Old Up

Vendredi 17 mai

#### ATELIER XY

Samedi 18 mai 10 h-16 h

#### APERITIF INTERNATIONAL

Samedi 18 mai 18h30

#### ÉCHANGES DE SAVOIRS

Art Floral

Jeudi 23 mai 14h-16h

#### OFFLÉNIES

Samedi 15 juin

#### SORTIE CANAUXRAMA

Dimanche 22 septembre

# À NOTER, SANS FAUTE, DANS VOS AGENDAS

## Vendredi 17 mai - Old Up

Après une matinée d'échanges autour des "Pères Fondateurs de l'Europe", Alette de Larminat et Marie Nicole Henckès vous proposent de visiter la Maison de Jean Monnet à Bazoches-sur-Guyonne (Yvelines).

Si vous êtes intéressés, prenez rapidement contact avec elles :

**Marie-Nicole Henckes : [marienicole.henckes@yahoo.com](mailto:marienicole.henckes@yahoo.com)**

**Alette de Larminat : [aliettedl@aliceadsl.fr](mailto:aliettedl@aliceadsl.fr)**

<http://www.sortir-yvelines.fr/Art-et-culture/Art-et-culture-dans-les-Yvelines/musee-yvelines/maison-jean-monnet#.XJ4rPVFfCiw.email>



## Samedi 18 mai à La Forge - 10h à 16h - Atelier Mission XY

**Mon corps change... Que se passe-t-il ? - Comment est-ce que je fonctionne ?**

**Et chez les filles, comment ça marche ?**

L'AGFV propose un atelier d'une journée "Mission XY" destiné aux garçons de 11 à 14 ans, accompagnés de leur père (à défaut oncle ou parrain).

Son objectif : aborder avec sérénité les changements du corps à la puberté et s'émerveiller devant la transmission de la vie.

A l'aide d'une pédagogie originale, ludique et interactive, les garçons apprennent à nommer ces changements, mais surtout à en découvrir toute la richesse : se préparer à la mission amour et vie,

qui nécessite connaissance et respect. Vivre un temps privilégié de complicité pour faciliter les échanges père-fils, telle est l'invitation que vous propose la Mission XY. Cet atelier sera animé par Benoît LEGRIS, animateur depuis plusieurs années.

Le coût de cet atelier est de 42 € par famille. Pour ses adhérents, l'AGFV en prend la moitié à sa charge, soit 21 €.

Renseignements et inscriptions sur le site (<https://cycloshow-xy.fr/ateliers/33041/>) ou lors de nos permanences du mercredi et du samedi de 10h à 12h.

**Nous réservons des places pour nos adhérents : n'hésitez pas à vous inscrire.**



## Samedi 18 mai à La Forge - 18h30- Apéritif International

**Uniquement sur invitation**

Quel que soit votre pays d'origine ou celui de votre conjoint, laissez-nous vos coordonnées au **01 30 24 30 52** ou sur



notre adresse mail [agfv2@wanadoo.fr](mailto:agfv2@wanadoo.fr), pour que nous puissions vous envoyer rapidement une invitation.

## Samedi 15 juin à Bon Repos - Les Offlénies



Dans le cadre de l'après-midi "Far West" organisé par la mairie pour les familles, au parc de Bon Repos, les associations familiales vous proposeront, pour un prix modique, un délicieux goûter.

Et avec chaque goûter acheté, l'AGFV vous offrira une barbe à papa !



## Dimanche 22 septembre de 14h à 17h - Croisière sur le Canal Saint Martin

**Pour les enfants, les parents et les grands-parents !**

L'AGFV invite tous ses adhérents à un après-midi festif et ludique dans Paris. (100 personnes maximum)



Les modalités d'inscription vous seront communiquées prochainement par internet (ou par courrier pour ceux qui n'ont pas d'adresse mail).

# COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

12 décembre 2018

Benoît le Guen remercie l'élue présente, Béatrice Berthod, représentant la mairie.

418 familles ont adhéré à l'AGFV en 2017-2018 dont 345 familles de Viroflay et 73 des communes avoisinantes, avec un taux de renouvellement stable, de 74 nouveaux adhérents.

**Activités sociales :** à noter l'accueil 2 fois par semaine hors vacances scolaires.

**Cours d'anglais et de dessin :** les inscriptions à ces cours, qui s'adressent principalement aux enfants dès la maternelle et le primaire, se sont bien déroulées, même si la préférence pour la journée du samedi occasionne toujours des difficultés de planning. Les inscriptions aux cours d'anglais qui avaient un peu diminué en raison d'une absence chaotique d'un professeur, se sont bien redressées en 2018.

**Braderies :** 2 braderies de vêtements, 1 de jouets avant Noël et la braderie plus spécialement consacrée aux articles de puériculture. Elles rassemblent un nombre important de bénévoles et rendent d'inestimables services aux familles.

**Forum des associations :** la présence de l'AGFV à cette manifestation permet de rencontrer les nouveaux arrivants, de leur présenter les différents services et d'enregistrer de nombreuses inscriptions et adhésions.

**Participation à la fête des Offlénies** organisée par la mairie, le 16 juin à Bon Repos. **5 familles** ont reçu la médaille de la famille. L'AGFV a proposé un goûter aux nombreuses familles présentes et la barbe à papa offerte a rencontré un vif succès.

**Stage Croix Rouge :** le 18 mai 2018, formation aux premiers secours enfants-nourrissons suivie par 10 personnes.

Une nouvelle activité a démarré l'an dernier : **le soutien scolaire**, grâce notamment à un bénévole qui a proposé ses services.

L'AGFV met à disposition des **livres** concernant la parentalité et prête des **DVD** destinés aux enfants.

## Activités culturelles :

**Art Floral** - Bernadette Galand : activité qui se tient plusieurs fois par an, notamment avant Noël et permet d'apprendre à choisir les fleurs en fonction des saisons et à les assembler harmonieusement.

**Old up** - Alette de Larminat et Marie-Nicole Henckès : ce groupe de paroles se réunit 4 fois par an et rassemble entre 6 et 10 personnes. Le sujet a porté sur les femmes illustres : arts, sciences,

politique, journalisme ... (ex. Maria Callas, Marie Curie). Un compte-rendu finalise la réunion.

## Communication

Le bulletin, distribué 4 fois par an, informe sur les activités et, en particulier, les braderies. Il est surtout consacré aux évolutions de la politique familiale, marquée actuellement par une déconstruction de l'universalité de celle-ci. Nous suivons plus particulièrement la loi sur la bioéthique qui devrait être discutée en 2019 et restons attentifs à l'extension de la PMA (procréation médicalement assistée), pour les couples de femmes ou les femmes seules, et de la GPA (gestation pour autrui), dont l'adoption conduirait à faire entrer dans le commerce le corps humain.

A noter que depuis le début de l'année 2018, ce bulletin est adressé aux élus de la circonscription : les conseillers municipaux de Viroflay, le député Jean-Noël Barrot, les 2 élus de la circonscription au Conseil Départemental, Olivier Lebrun et Marie-Hélène Aubert, et les 6 sénateurs des Yvelines dont Gérard Larcher, président du Sénat.

La page Facebook de l'AGFV, gérée par Raphaëlle Leclerc, constitue un moyen de communication immédiate qui permet de toucher rapidement les détenteurs d'un compte Facebook notamment de compter les « like ».

## Représentation

Instances dans lesquelles un membre de l'AGFV a été désigné, soit par la municipalité, soit par l'UDAF, soit par notre fédération Familles de France, pour siéger au sein de commissions : le CCAS, diverses commissions municipales (révision des listes électorales, fonctionnement des marchés, accessibilité et sécurité des bâtiments communaux).

L'AGFV est aussi représentée à la CAF, par Philippe Mesnard, à la commission des informations financières, chargée plus spécialement de préparer l'approbation des comptes. Odile Lachaud est mandatée par l'UDAF pour représenter les usagers du système de santé au Comité de Protection des Personnes qui statue sur la validité des recherches biomédicales, lesquelles ne peuvent démarrer qu'après l'avis favorable de ce comité.

Enfin le rapport d'activité de l'UDAF de 2017 mentionnait 4 associations familiales AGF, fédérées à Familles de France : Louveciennes, St Germain en Laye, Versailles et Viroflay. L'AGF de Versailles, dissoute en juin 2018, permet à l'Association

Générale des Familles de Viroflay de devenir la première des Yvelines par le nombre de ses adhérents et le dynamisme de ses bénévoles.

#### RAPPORT FINANCIER

François de Bony, pour les comptes consolidés, et Catherine Gayral, pour les cours, ont présenté chacun leur rapport financier. Il en ressort que les cours de langues et de dessin, de même que les braderies, sont bénéficiaires. L'activité de notre Association présente donc pour l'exercice 2017-2018 un **résultat positif de 1 129,85 euros** avec un confortable bilan qui permet de ne pas augmenter la cotisation, qui reste à 14 € pour les viroflaysiens et 17 € pour les autres adhérents.

**Elections** : arrivent en fin de mandat : Catherine Le Reveillé et Régine Moulin Fournier réélues à l'unanimité.

**L'**Assemblée Générale s'est terminée par un pot de l'amitié.

### LA LIMITATION DES NAISSANCES

**M**onsieur Cochet, ancien ministre, ancien député, a émis l'idée, dans une tribune parue dans L'OBS, qu'il serait opportun d'inciter la population à limiter les naissances. Il affirme que **les enfants polluent** et donc ne pas en avoir serait un geste écologique.

Pour ce faire, il propose d'inverser la politique actuelle qualifiée de nataliste en renversant la logique des allocations pour en diminuer le montant quand le nombre d'enfants augmente dans les familles. Elles seraient supprimées purement et simplement au troisième enfant. Il affirme également que les pays riches doivent montrer l'exemple et être les premiers à décroître démographiquement.

La première réaction, en lisant de tels propos, est de sourire, tant ils sont grotesques. Mais le sourire s'efface, quand on apprend qu'un jeune chargé de mission au Sénat, pour le développement durable et la prospective, Antoine Bueno, a publié un essai dans lequel il propose, pour sauver la planète, de limiter la liberté d'avoir des enfants, en instaurant un permis de procréer.

De tels propos, venant de plusieurs sources, donnent à penser que dans les cercles dirigeants, certains essaient d'instiller l'idée qu'il faut limiter les naissances, sous le fallacieux prétexte de limiter la pollution.

**M**ais peut-être existe-t-il un objectif plus terre à terre : en limitant le nombre de naissances, les dépenses en faveur des enfants et de leurs familles diminueront et l'État fera des économies. Mais il évite de poser la question de savoir si les générations futures ne risquent pas de se heurter à des problèmes insolubles liés à la chute de la natalité : une croissance économique en berne et un système de retraite en faillite.

Raphaëlle Leclerc

## LA VIE DE NOS FAMILLES

### NAISSANCES

**Julian Dufour-Ludwig**, le 4 octobre 2018

**Jeanne Honvault**, petite sœur de Faustine, Léonie et Gaspard, le 30 novembre 2018

**Léopoldine Gilardin**, petite sœur d'Apolline et Hippolyte, le 1er mars 2019

L'AGFV est heureuse d'offrir à ces familles un bon de naissance à réaliser dans une braderie.

### GRANDS-PARENTS

Ils sont heureux de nous annoncer la naissance de leurs petits enfants.

Rosane et Benoît Le Guen : **Vianney**, le 18 novembre 2018, chez Adeline et Thomas Tixier

Margaret et Michel Doré : **Lila**, le 7 décembre 2018, chez Nathalie et Mathieu Sylvestre

Christine et Jean-Michel Mur : **Isée**, le 14 janvier 2019 chez Marjolaine et David à Vélizy

### DÉCÈS

**Simone MORAND**, 94 ans, le 16 novembre 2018

**Général Alexandre Mannessier**, 98 ans, papa de Bernadette Galand, Odile Lachaud et Bénédicte Blin, le 22 décembre 2018

**Bruno de Kersabiec**, 72 ans, le 4 janvier 2019

**Daniel Giganon**, 85 ans, le 20 février 2019

**Raymond Laloi**, 77 ans, le 22 février 2019

À leurs épouses, leurs enfants et à toutes leurs familles, l'AGFV adresse ses très sincères condoléances.

# LE GRAND DÉBAT

## Les familles dans le grand débat national

**L**e grand débat, achevé le 15 mars dernier, a permis de lister les problèmes que rencontrent les citoyens dans notre pays. Les familles ont participé en nombre à la discussion générale, avec leur propre approche. Elles se sont exprimées sur les 4 chapitres soumis par le gouvernement à notre réflexion.

### Concernant la transition écologique

Les familles sont les premières à pratiquer une écologie quotidienne : lutte contre le gaspillage, respect de l'environnement, nourriture plus saine. Ce sont des règles qu'elles transmettent à leurs enfants.

Elles sont plus réticentes concernant la transition énergétique voulue par le gouvernement : la multiplication des éoliennes tributaires du vent et qui dénaturent les paysages de nos campagnes, la voiture électrique, chère et aussi polluante que les autres (batteries), ne sont pas pour elles des priorités. Quant à la taxe carbone qui va sans doute finir dans le déficit abyssal du budget national, personne n'en voit l'utilité.

La France est bonne élève en matière d'émission de CO<sub>2</sub>, avec moins de 1% des émissions mondiales, le nucléaire étant une énergie propre. Il conviendrait plutôt de se tourner vers les voitures à hydrogène et augmenter le pouvoir d'achat de manière à ce que les Français puissent isoler leur maison et changer leur chaudière sans avoir à solliciter des aides de l'Etat.

Ils sont dans l'incompréhension quand les députés de la majorité votent un délai de 3 ans pour supprimer le glyphosate et que certains écologistes permettent de déclarer que **les enfants polluent !**

### Concernant la fiscalité

**L**es Français ont exprimé leur « ras le bol fiscal » et les familles ont été, plus que d'autres, mises à contribution.

Elles sont inquiètes de l'individualisation croissante de l'impôt qui ne prend pas en compte la composition de la famille. Elles demandent la revalorisation du quotient familial, à l'exemple de l'Allemagne qui a mis en place un dégrèvement fiscal de 7 008 euros par enfant...

Elles souhaitent également une baisse significative des impôts, y compris ceux qui grèvent les successions. Les parents ont à cœur de laisser un héritage à leurs enfants et ils ne comprennent pas

que l'on taxe des biens sur lesquels ils ont déjà payé des impôts !

Le problème n'est pas de taxer les « riches », ceux qui gagnent plus de 4 000 euros mensuels. Ils paient déjà beaucoup : 30 % des Français les plus aisés ont supporté 70% de la hausse d'impôt, soit l'équivalent de 60 milliards. Mais ce que souhaitent les Français, c'est une augmentation des salaires et faire des économies. Emmanuel Macron avait promis 60 milliards d'économies sur 5 ans en s'inspirant sans doute d'un rapport secret de l'Inspection Générale des Finances de 2012... Il est nécessaire de le faire.

**C**hercher des économies ? Les Français donnent des idées : faire la chasse aux fraudes, notamment aux aides sociales, revoir les "Comités Théodule\*" qui prolifèrent, en les faisant fonctionner sur le mode du bénévolat, ce qui aurait pour conséquence de réduire fortement leur nombre, en y incluant les associations très subventionnées et même les syndicats qui ne représentent plus personne. Un récent rapport démontre que 35 000 fonctionnaires travaillent moins de 35h par semaine, sans compter les fonctionnaires de l'Éducation Nationale inemployés... L'Etat doit se recentrer sur ses missions régaliennes, il n'a pas à tout prendre en charge.

Un pouvoir d'achat plus fort permettrait de réaliser des économies sur les aides sociales et d'augmenter les rentrées d'impôts. Les Français ne demandent pas la charité mais bien de pouvoir vivre avec un revenu décent.

### Concernant la démocratie et la citoyenneté

**L**es familles ne se sentent pas représentées. Elles sont favorables à la prise en compte des votes blancs lors des élections et revendiquent le RIP ou le RIC (Référendum d'Initiative Populaire / Citoyen) sur les grandes orientations du gouvernement, car actuellement, personne ne porte ces revendications.

La famille n'est pas une priorité pour le gouvernement : il n'y a pas de ministère de la famille et la politique familiale est remplacée petit à petit par une politique sociale. Nous allons à rebours des pays européens qui ont pris la mesure de l'importance de la famille dans le dynamisme d'un pays. Le nombre d'enfants est déterminant, ne serait-ce que pour les retraites. Selon le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) une baisse de l'indice de fécondité de 0,2 point sur 3 ans (ce qui est le cas dans notre pays) représente 29 milliards en moins dans le budget de l'assurance vieillesse. L'avenir du pays passe par les

familles mais on a l'impression que cela n'intéresse pas ceux qui sont au pouvoir.

### Concernant l'organisation de l'Etat et des services publics

Les familles ont le sentiment de payer de plus en plus d'impôts pour des services publics de moins en moins performants. Quelques chiffres qui donnent le tournis :

- 618 384 élus en 2018 en France ! Réduire le nombre des députés et des sénateurs, diminuer leur train de vie et les soumettre à l'impôt sur la totalité de leurs revenus, c'est un minimum. Supprimer le CESE (Conseil Economique Social et Environnemental) et les CESE régionaux qui écrivent des rapports dont personne ne tient compte et revoir le millefeuille administratif (communes, communautés de communes, agglomérations, établissements publics de coopération intercommunale, départements, régions...). On a multiplié les strates avec souvent des élus et des fonctionnaires qui font doublon.
- La masse salariale dans le budget de l'Etat représente 32% des dépenses : on compte 90 fonctionnaires pour 1 000 habitants, un ratio supérieur à tous les pays européens pour des

services à réorganiser, à dynamiser.

Les familles sont inquiètes du "tout numérique" qui a atteint ses limites. Elles demandent une grande simplification des démarches administratives et le maintien des services de proximité.

**E**n conclusion, les familles attendent un signal fort du gouvernement pour rehausser les salaires de manière significative.

Les entreprises y seraient incitées par une baisse des charges sociales à la hauteur des revalorisations. Le manque à gagner pour l'Etat serait compensé par une baisse des aides sociales et une augmentation des rentrées d'impôts.

Nous espérons juste que les désillusions ne soient pas à la hauteur des espérances.

Voir le livre d' Agnès Verdier-Molinié : « 60 milliards d'économies » qui s'inspire du rapport secret de l'Inspection Générale des Finances de mars 2017 et que le Président a dû lire.

**Béatrice Martin**

\* **Comités Théodule** : Expression créée par Charles de Gaulle en 1963. Il critique ironiquement les comités français qui n'ont aucune efficacité dans les négociations durant la guerre d'Algérie. Il invente donc ce comité pour parodier l'inutilité des commissions.

## LE GRAND DÉBAT (suite)

### Les propositions de "Que Choisir"

**I**l nous semble intéressant de relayer les 12 mesures concrètes proposées par le journal « Que Choisir », concernant prioritairement les dépenses contraintes des ménages de 10 milliards d'euros, sans peser sur les finances publiques.

- répercuter les baisses des cours des matières premières agricoles sur les prix en rayon (340 millions d'euros), annuler le relèvement du seuil de revente à perte qui gonfle les marges de la grande distribution (800 millions),
- supprimer les commissions d'intervention en cas d'incident bancaire (2,8 milliards),
- simplifier le changement de banque avec la portabilité du numéro de compte bancaire (1,2 milliard),
- faire varier les aides à la rénovation énergétique en fonction des performances et non des équipements (450 millions),
- appliquer strictement le principe « préleveur

- pollueur - payeur » pour l'eau potable (1,04 milliard),

- allonger la durée de garantie légale en fonction de la durée de vie des produits, pour inciter les industriels à produire des biens durables,
- encadrer les loyers dans toutes les zones tendues pour contenir la hausse de ces loyers,
- faciliter la comparaison et le changement d'assurance santé (1,2 milliard),
- limiter le dépassement des honoraires médicaux (650 millions),
- réformer l'apprentissage de la conduite pour baisser le prix du permis (365 millions),
- libéraliser la vente des pièces de carrosserie automobile (465 millions).

**V**oilà des pistes concrètes dont le gouvernement pourrait s'inspirer.



## LES MÈRES DE FAMILLE EN DIFFICULTÉ

**L**es mères de famille travaillent beaucoup : elles élèvent leurs enfants et poursuivent souvent une carrière en parallèle. Mais leur situation n'est pas toujours facile et elles peuvent se retrouver dans des situations financières fragiles, voire critiques.

Les mères de famille qui élèvent seules leur(s) enfant(s) affrontent souvent une situation financière difficile : les ressources de la famille sont limitées à un seul revenu. Les mères seules occupent souvent un emploi précaire et sont sur-représentées dans les statistiques du chômage. De plus, les frais de garde pour les jeunes enfants viennent grever un budget limité et la gestion en solo d'une famille complique la vie professionnelle; cela en dépit des transferts sociaux qui atténuent en partie ces difficultés.

Les chiffres de l'INSEE sont sans appel et montrent clairement que ce sont les familles monoparentales - dans 85% des cas, c'est une mère seule - qui, majoritairement, sont touchées par la pauvreté.

Les mères de familles sont fragilisées dans le monde du travail : leur salaire est sensiblement moins élevé que celui des hommes ou des femmes sans enfant. Les raisons invoquées pour justifier cette disparité de traitement sont imputables aux interruptions de carrière dues aux maternités, ainsi qu'au manque de flexibilité. De surcroît, il semble qu'elles souffrent d'une certaine discrimination à l'embauche.

**Q**uand vient l'heure de la retraite, beaucoup de mères de famille - dont les carrières ont été chaotiques en raison d'un travail à mi-temps, ou interrompues parce qu'elles se sont arrêtées pour s'occuper de leurs enfants - découvrent qu'elles n'ont droit qu'à une faible pension en raison de cotisations insuffisantes. Si elles ont un conjoint, l'incidence financière sera limitée. Si elles vivent seules, elles peuvent se retrouver, sur leurs vieux jours, dans une situation très précaire.

Les pensions de réversion viennent compenser partiellement cette situation pour les veuves : elles reçoivent, en complément de leur retraite, une partie de celle de leur conjoint décédé ce qui donne un revenu minimum aux mères qui, ayant fait le choix d'élever leurs enfants, n'ont pas de droit à une retraite personnelle.

Toutefois, la pérennité des pensions de réversion est remise en question. Le gouvernement, cherche des économies et envisage de limiter leur montant, voire de les supprimer dans certains cas. Ainsi, les

femmes qui ont décidé d'élever leurs enfants en pensant qu'en cas de veuvage, elles recevraient la moitié de la pension de leur époux décédé, devront être vigilantes pour anticiper leurs ressources futures. Alors que l'égalité entre les hommes et les femmes est mise en avant, l'éventuelle suppression de la pension de réversion aurait pour effet d'accentuer les écarts des montants de retraite entre les hommes et les femmes.

**L'**indifférenciation des sexes qui a envahi le champ politique est une théorie à la mode. En voulant imposer l'égalité parfaite entre les hommes et les femmes, tout en refusant de tenir compte des différences inévitables, les femmes pourraient subir des conséquences désastreuses. Les mères de famille seraient fortement pénalisées si l'État ne reconnaissait pas leur rôle spécifique auprès de leur famille et les fragilités financières qui en résultent.

Les mères mettent les enfants au monde, cette réalité est incontournable. La maternité opère un grand bouleversement dans la vie d'une femme et beaucoup de mères souhaitent rester un moment avec leur nourrisson après la naissance. Elles repartent travailler à l'issue du congé de maternité, car elles n'ont pas le choix, mais quelquefois à contrecœur. Alors, quand elles le peuvent, elles s'arrangent pour bénéficier d'un mi-temps ou d'un congé parental pour s'occuper de leurs enfants, mais, écouter leur instinct maternel, risque de leur coûter cher en termes de carrière et de retraite.

Si l'État voulait réellement réduire les inégalités entre homme et femme, il ferait mieux de reconnaître leurs différences et de verser une allocation complétant le salaire des mères, en raison de leur investissement auprès de leurs enfants.

**I**l convient également de tenir compte dans le calcul des retraites du travail fourni par les familles qui, on ne le répétera jamais assez, est indispensable pour le bon équilibre du système des retraites par répartition.

Mais la réforme des retraites ne semble pas aller dans ce sens. Au vu de la dureté des conditions présentées aux femmes, il est à craindre que nombre d'entre elles, pensant à leur avenir, renoncent à être mère, tout simplement pour ne pas risquer de se retrouver dans une situation précaire. Cela participe sans doute à l'effondrement du taux de natalité en France.

**Raphaëlle Leclerc**

## COÛT DE LA VIE ET POUVOIR D'ACHAT

**L**es Français par le biais du mouvement des gilets jaunes, mouvement que ni le gouvernement, ni les syndicats n'ont vu venir, expriment leur impossibilité à boucler leurs fins de mois et donc à vivre de leurs revenus. Ils ne veulent pas des aides, mais des salaires qui leur permettent de vivre. Avec un revenu de 1 200 euros, il est très difficile de faire face à toutes ses dépenses.

Les charges contraintes, c'est à dire l'énergie, le loyer... sont passées de 59% à 61% du revenu des ménages entre 2012 et 2018, selon le baromètre BNP Paribas Personal Finance (étude portant sur 5000 ménages); ceux qui touchent moins de 1 300 euros mensuels supportaient 66% de charges contraintes en 2012 et aujourd'hui, 69% : plus des 2/3 des ressources disparaissent sans que le foyer n'y puisse rien.

C'est un fait : les salaires augmentent moins vite que le coût de la vie et le coût de la vie a subi de fortes augmentations ces dernières années, liées à plusieurs facteurs :

- Le passage à l'euro. Les gouvernements successifs nous ont soutenu le contraire, mais le consommateur en remplissant son caddie a vite constaté l'envol des prix : la baguette est passée de 1 franc à 1 euro et idem pour les fruits et légumes, la viande... Ce phénomène vient d'être confirmé par l'étude du Centre de Politique Européenne qui souligne que la France et l'Italie sont les grands perdants de l'adoption de l'euro : chaque Français aurait perdu 56 000 euros sur la période 1999-2017, les Italiens, 73 605 euros. En revanche chaque Allemand aurait gagné 23 116 euros et les Néerlandais, 21 003 euros.

**S**oulignons qu'en France, le passage à l'euro est intervenu après le passage aux 35 heures, payées 39. En échange, le patronat avait obtenu le gel des salaires pendant 10 ans.

- L'indice des prix à la consommation (IPC) auquel le gouvernement et les économistes se réfèrent en matière de hausse des prix, ne colle pas à la réalité. En effet, le logement y est sous-estimé : ne sont pris en compte que les loyers. L'achat du logement n'est pas considéré comme une dépense mais comme un investissement : le remboursement d'emprunt immobilier n'est donc pas pris en compte car il contribue à constituer un patrimoine. Précisons

que les prix de l'immobilier ont augmenté de 8 à 13 fois plus vite que les revenus depuis 2000.

Dans l'IPC, beaucoup de services et produits sont absents, comme les gros travaux d'électricité et de plomberie, les travaux d'agrandissement des logements, les prix des services hospitaliers ou le coût de la scolarité à l'université. Ils sont en effet considérés comme des services non marchands. Certains produits en hausse ressortent à la baisse. Il en est ainsi des téléphones portables ou des ordinateurs, considérés par l'INSEE comme plus performants pour un modèle d'un prix identique.

**D**epuis 2009, les impôts et taxes ont explosé :

- 17 milliards de taxes locales nouvelles ont été prélevés.
- En plus des 27 milliards d'IRPP, 36 milliards de TVA et 17 milliards de CSG.
- La pression fiscale a augmenté sur les ménages de plus de 65 milliards, sans la TVA, et de plus de 90 milliards, avec la TVA. Il faut compter 3 milliards en moins sur la taxe sur les produits pétroliers, grâce aux gilets jaunes, mais jusqu'à quand ?

Et tous les jours les députés LREM ou les ministres trouvent de nouvelles idées, pour encore augmenter les prélèvements obligatoires comme l'IRPP à 80% sur les salaires de plus de 10 000 euros mensuels, la plus-value sur les résidences principales ou l'augmentation des droits de succession (nos droits de succession sont les plus élevés d'Europe et les montants d'abattements les plus faibles). Les Français s'appauvrissent et l'État grossit puisque sa masse salariale a augmenté de 15% en 3 ans. En comparaison la masse salariale du secteur privé s'est développée de 15% en 9 ans.

- Les familles sont particulièrement mises à contribution : «les familles ont subi à la fois des réductions de leurs prestations monétaires (prestations d'accueil du jeune enfant, indemnisation du congé parental, allocations familiales...), des hausses fiscales (baisse du quotient familial...) et des augmentations de tarifs pour l'accès aux services locaux (cantines, transports scolaires, accueil périscolaire...). La baisse de la natalité depuis 4 ans, est probablement le signe de difficultés et de contraintes croissantes pour les familles», selon l'UNAF. C'est une tendance à haut risque

pour la France dont l'équilibre du système de solidarité (retraites, assurance maladie) repose sur sa démographie.

Selon l'IFOP et la Fondation Jean Jaurès, 64% des Français considèrent que les mesures d'économie ciblant la politique familiale sont « une mauvaise chose », ne permettant pas de participer efficacement au redressement de la situation du pays. Les Français sont attachés au contrat social. Ils veulent bien une réforme du modèle social, mais sans sacrifier les principes sur lesquels il a été bâti.

On comprend que le pouvoir d'achat soit la première préoccupation des familles. Cela fait plusieurs années qu'elles constatent sa dégradation du fait des augmentations constantes de la fiscalité, du prix du logement, des assurances, de l'énergie et de l'essence... entre autres. Elles ont participé en masse au grand débat national et attendent des mesures fortes du gouvernement.

Seront-elles entendues ?

Béatrice Martin

## BRÈVES

### Ecrans : encore une étude qui incite à la prudence

Les résultats préliminaires d'une étude menée par les instituts nationaux américains de la santé montrent que les cerveaux des enfants qui passent plus de 7 heures par jour devant des smartphones, tablettes ou jeux vidéo sont modifiés : l'IRM montre un « amincissement prématuré du cortex »... « considéré comme un processus de vieillissement » sans que l'on sache encore si c'est néfaste ou non.

Des scientifiques expliquent également que les écrans peuvent avoir un effet addictif, en favorisant le dégagement de dopamine, l'hormone du plaisir.

Cette étude va se poursuivre pendant plusieurs années, pour vérifier l'effet des écrans sur l'intellect et la santé des enfants. Mais dans le doute, il convient d'être prudent. A suivre...

Source : <https://www.romandie.com/news/Le-cerveau-des-enfants-abusant-des-crans-semble-modifier-selon-une-etude/978391.rom>



### Gestation pour autrui

La société Subrogalia, basée en Espagne, disposait d'un site internet pour offrir aux Français des services de mères porteuses. Mise en demeure par l'association « Juristes pour l'Enfance » de retirer le contenu illicite de son site, la société Subrogalia n'a pas souhaité donner suite. L'association a alors informé l'hébergeur du contenu manifestement illicite de ce site et l'a mis en demeure de le retirer sans délai. L'hébergeur ayant refusé d'obtempérer, l'association a saisi la justice.

Le tribunal de Versailles (TGI) a enjoint, le 26 février, l'hébergeur de rendre le site litigieux immédiatement inaccessible sur le territoire français : en droit, la GPA, tout comme l'entremise dans un but lucratif, sont pénalement réprimés (art 227-12 du Code Pénal).

L'association «Juristes pour l'Enfance» a déposé une autre plainte visant la société américaine «Extraordinary Conceptions» pour le même motif.



### Liste noire des médicaments

La revue « Prescrire » demande d'éviter les médicaments ci-dessous :

- Le topexil, antitussif
- Le décontractyl, peu utile avec des effets indésirables importants
- La cimetidine dont les interactions médicamenteuses sont considérées comme trop importantes
- Le trinitrate de glycérine qui déclenche de forts maux de tête
- L' eulipistral 5mg.

## DIFFÉRENCES DES RÉGIMES : MARIAGE, PACS, CONCUBINAGE

	MARIAGE	PACS	UNION LIBRE
<b>Conditions requises</b>	Majorité sauf dérogation, ne pas être marié, et ne pas avoir de lien de proche parenté		Majorité
<b>Déroulement</b>	Célébration en mairie après publication des bans	Convention de PACS signée chez un notaire ou déclaration conjointe d'enregistrement du PACS effectuée en mairie	NEANT. La mairie peut, sur demande, établir un certificat de concubinage
<b>IFI</b>	Imposition du foyer fiscal		Imposition commune si concubinage notoire
<b>Impôt sur le revenu</b>	Imposition du foyer fiscal		Imposition séparée
<b>Régime matrimonial / patrimonial</b>	Ceux proposés par la loi avec aménagements possibles : communauté réduite aux acquêts (à défaut de choix), séparation de biens, participation aux acquêts et communauté universelle.	Séparation de biens ou indivision	Aucune règle. De fait les patrimoines sont séparés
<b>Fiscalité des donations</b>	Abattement à hauteur de 80 724 euros. Au-delà taxation par tranche de 5 à 45 %		Taxable à 60% comme pour une donation à un non parent.
<b>Fiscalité des successions</b>	Exonération de droits de succession pour le conjoint survivant qui a le statut d'héritier légal.	A défaut de testament à son profit, le partenaire de PACS ne reçoit rien. Il a simplement un droit temporaire au logement. Si un testament le fait légataire, il est exonéré de droits.	Abattement à hauteur de 1594 euros puis taxation à hauteur de 60 %
<b>Pension de réversion/Retraite</b>	Droit sous conditions	Pas de droit à réversion *	
<b>Protection sociale</b>	Un époux sans couverture sociale propre bénéficie de celle de son conjoint et des capitaux décès sous condition.	Le partenaire sans couverture sociale propre bénéficie de celle de l'autre et des capitaux décès sous condition.	Un concubin à charge totale de l'autre bénéficie de sa couverture sociale pour les remboursement de frais médicaux. Pas de capital décès
<b>Rupture</b>	Divorce conventionnel ou judiciaire	Déclaration conjointe, ou unilatérale (signification par huissier ou LBAR)	Rupture d'un commun accord ou unilatérale

Tableau adressé par le Conseil Régional des Notaires

Droit à la pension de réversion - Le régime du mariage a pour objet d'organiser les obligations matérielles des époux pendant la durée de leur union, mais aussi d'assurer la protection de la famille. Le mariage assure ainsi une protection en cas de dissolution.

La loi reconnaît trois régimes de vie de couple qui soumettent les personnes à des droits et obligations différents. Les différences de traitement quant au bénéfice de la pension de réversion, ne méconnaît pas le principe d'égalité (décision du Conseil Constitutionnel du 29 juillet 2011, n° 2011-155).

**NOUVEAU**

**Tirage au sort, parmi tous les acheteurs, pour tenter de gagner des bons d'achats de 30€, 20€, 15€ et 10€ !**

A valoir sur une prochaine braderie



## *Braderie de vêtements*

Hommes - Femmes - Enfants

Printemps - Été



**Du Vendredi 10 mai au Lundi 13 mai 2019**

**Vendredi 10 mai**

de 14h à 20h



### **DÉPÔT des articles**

En bon état, propres et à la mode.

Vêtements : 10 articles par famille

Pour les familles de 3 enfants : droit à 7 vêtements d'enfants de 0 à 12 ans en plus, et 2 articles (0 à 12 ans) supplémentaires par enfant à partir du 4<sup>ème</sup>.

Accessoires : 10 par famille

Chaussures, bijoux, chapeaux, gants, foulards, ceintures, collants neufs, chaussettes, cravates, sacs, cartables.

Lingerie non acceptée

**Samedi 11 mai**

de 10h à 12h

**VENTE réservée aux adhérents**

**Samedi 11 mai**

de 12h à 18h

**VENTE ouverte à tous**

**Lundi 13 mai**

de 16h30 à 19h30

**REPRISE des invendus**

Salle Dunoyer de Segonzac  
14 avenue des combattants - Viroflay

**Ne pas oublier une ENVELOPPE TIMBRÉE.**

L'AGFV n'est pas responsable des pertes et des vols qui peuvent malencontreusement se produire. Une retenue de 10% pour couverture des frais généraux sera appliquée sur les ventes.

Pour la bonne réputation de nos braderies, nous vous rappelons que nous ne pouvons accepter que des articles impeccables de propreté et d'actualité. Dans le cas contraire nous serons obligés de les retirer de la vente.

Si vous avez un peu de temps votre aide sera la bienvenue.

Contactez J. Allary au 06 82 69 78 43 ou par courriel [jeanine.allary@free.fr](mailto:jeanine.allary@free.fr)

Vous pouvez gagner du temps en demandant votre numéro personnel et une fiche vendeur (fichier excel que vous pourrez pré remplir), par mail, à l'adresse suivante :  
[agfv.braderie@gmail.com](mailto:agfv.braderie@gmail.com)

Lors de cette demande veuillez préciser votre nombre d'enfants et votre numéro de téléphone. Les accessoires seront enregistrés sur place

# UN BON BOL D'AIR DANS NOTRE BELLE FORÊT DE VIROFLAY

Environ 8,5 km, pour presque tous (un seul fort dénivelé équipé de marches sur 200 m)  
Chemins entretenus, mais bonnes chaussures conseillées

Parking gratuit de l'École du Cirque à Versailles Porchefontaine, 51 rue Rémont



Traversez l'ensemble des installations du stade de Porchefontaine vers le Sud et entrez dans les bois du Pont Colbert en empruntant l'allée forestière à droite. Celle-ci longe les installations du stade, puis du centre équestre, jusqu'au croisement avec l'impasse Jean des Vignes Rouges (entrée route forestière) que vous prendrez sur votre gauche. Poursuivant tout droit plein Sud, vous gravirez un fort dénivelé sur environ 200 m, équipé de marches atténuant la difficulté (repère 1).

Au cours de cette ascension, vous laisserez sur votre gauche deux sentiers. Au sommet, vous emprunterez à gauche, vers l'Est, un chemin zigzagant à niveau constant dans le bois et qui vous rapprochera peu à peu des limites de Vélizy (Carrefour avec la route de la Fontaine des Nouettes, repère 2).

Vous poursuivrez tout droit jusqu'au Carrefour du Cordon, que vous franchirez, puis emprunterez la route du Grand Cordon, jusqu'au carrefour avec la route des Célestins (repère 3).

Vous suivrez cette dernière sur votre droite, jusqu'à longer la lisière de Vélizy, laissant la forêt sur votre gauche. Traversez la D 53 et entrez en forêt au 2<sup>ème</sup> sentier à gauche (repère 4). Forte descente dans le bois de Vélizy jusqu'à l'étang d'Ursine (repère 5).

Empruntez l'Allée Blanche jusqu'à l'entrée de Viroflay et le Chêne de La Vierge en poursuivant jusqu'aux tennis (repère 7). Derrière le dernier tennis de droite, rentrez dans le bois à droite. Laissez le premier petit sentier qui s'ouvre sur votre droite. Après environ 200 m et un fort virage vers la droite, prenez à droite.

Vous arriverez aux limites du stade de Porchefontaine, fin de la boucle.